

Robin des lois François Korber humanise la prison

■ C'est un géant à la carrure massive. Élégant dans son costume foncé, un ordinateur portable à la main. Sa prestance contraste avec le bouge où il loue une chambre meublée, au centre du vieux Corbeil-Essonnes (91). « À ma sortie de prison, j'ai refusé une place dans un grand cabinet d'avocats d'affaires, pose-t-il d'emblée, comme pour se démarquer du lieu. J'ai préféré continuer à me battre pour l'amélioration des conditions carcérales. » François Korber, qui vit « du RSA et de l'allocation logement », n'est pas avocat. Mais il connaît le droit. En prison, il s'est mué en juriste efficace. Pour faire avancer son dossier. En 2003, à Riom (Puy-de-Dôme), il a passé un mois au mitard, la prison dans la prison, et a bien cru y mourir de froid. Mais il s'est vengé en obtenant qu'un huissier vienne constater ces conditions de détention indignes. Procédurier, il a lancé maints recours contre le ministère de la Justice, et obtenu des résultats. L'arrêt de la Cour de cassation de 1994, qui rend quasi irrévocable une libération conditionnelle, ne lui est-il pas dû ? Quitte à devenir sa bête noire, l'homme a lutté contre les injustices de l'administration pénitentiaire (AP), institution « secrète et totalitaire ». En prison, on surnommait Robin des lois ce pseudo-écrivain public carcéral. Libéré le 3 avril 2009, François Korber a créé peu après l'association

► Passé

1952 Naissance à Bordeaux.

1971 Khâgne à Paris, il se rêve prof d'histoire.

1980 Au RPR, en Gironde, il se présente et échoue à une élection.

1982 Condamné pour complicité d'assassinat.

► Présent

Il vient de créer l'association Robin des lois, qui vise à améliorer les conditions carcérales.

► Futur

Espère obtenir la gratuité de la télévision en prison, la baisse du tarif des cantines, le chômage pour les prisonniers privés de travail.

éponyme. Il ambitionne d'aider à bâtir « un système pénal et carcéral qui ne détruise pas ». D'améliorer le sort des détenus malades. D'obtenir un embryon de droit du travail, lui qui n'a pu travailler en prison.

À 58 ans, il mène des combats concrets. Il réclame l'encellulement individuel. L'alignement sur les tarifs du marché des produits vendus dans les cantines, ces boutiques internes aux prisons. Ou la gratuité de la télévision, louée à des tarifs différents selon les établissements. La victoire pointe : depuis janvier, la majorité des 50 prisons gérées par le privé a

divisé de moitié son tarif de location, ramené à 18 € par mois. François Korber lui-même avait fait les frais des iniquités carcérales en matière de télé : à Riom, en 2002, il a eu le droit d'acheter un poste pour 150 €. À Chateaudun, deux ans plus tard, il a dû le laisser à « la fouille », la consigne des détenus. À présent, il se félicite du rapport de la Cour des comptes ou du récent coup de gueule de Robert Badinter, qui enfonce le clou.

De son passé, François Korber aimerait faire table rase. Il est resté vingt-cinq ans en détention, mais il « préfère ne pas compter, pour ne pas être démoralisé ». Le déni pointe. Il veut bien décrire la réalité carcérale. La promiscuité. L'exiguïté des cellules. Les sanctions disciplinaires. Mais il n'aime pas parler de ses faux pas. Issu d'une famille bordelaise nantie, l'homme a étudié les lettres, s'est marié et a eu un fils, avant d'embrasser la politique. Jeune loup du RPR, il se voyait dauphin de Chaban-Delmas, lequel l'avait « fait sauter sur ses genoux » avant de le « laisser crever » en prison. En 1989, après un recours en cassation, il a été condamné à quinze ans de prison, reconnu coupable de complicité d'assassinat dans la mort d'un colleur d'affiches. Endetté, l'homme politique aurait voulu se débarrasser de ce malfaiteur qui voulait le faire chanter. Plus tard, François Korber a replongé pour escroquerie, puis pour contrefaçon – il avait publié une édition pirate du *Grand secret*, le livre du médecin de Mitterrand. Enfin, à partir de 1994, il a effectué une nouvelle longue peine, pour une affaire de mœurs dont il ne dit rien. Il évoque seulement les liens coupés avec sa famille, y compris son propre fils.

Mais il se donne l'absolution, se décrivant en bon samaritain qui, adolescent, allait repeindre les maisons des personnes âgées. À obtenir un vélo médical pour un détenu impotent, à œuvrer pour le rapprochement d'un prisonnier et de son épouse, n'a-t-il pas prouvé sa valeur ? « J'ai limité la capacité de nuisance de l'institution carcérale. C'est la plus belle des légions d'honneur. » ●

TEXTE : CORINE CHABAUD

PHOTO : BRUNO CHAROY POUR LA VIE